



Assemblée générale Prader-Willi France

15 octobre 2016

DE LA RECHERCHE
A LA VIE QUOTIDIENNE :
LES DEFIS A RELEVER

Assemblée Générale de l'Association Prader-Willi France

Ordre du jour

15 octobre 2016 de 9h à 10h

- 1. Présentation des résultats du vote pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration (2016-2017)**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 2. Rapport Financier présenté par Gérard Méresse, trésorier de Prader-Willi France, suivi d'un échange avec la salle**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 3. Fixation du montant des cotisations**
Le montant de la cotisation annuelle pour 2017 est maintenu à 38 € pour la France et à 52 € pour l'étranger.
Soumis à un vote de l'assemblée
- 4. Rapport moral présenté par François Besnier, président de Prader-Willi France, suivi d'un échange avec la salle**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 5. Nomination comme Commissaire aux comptes titulaire la société AUDISSEY, située 111 boulevard Pereire, 75017 PARIS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste PALIES**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 6. Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Eric ROBIN-ISAJA du Cabinet AUDISSEY, situé 111 boulevard Pereire, 75017 PARIS**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 7. Décision de l'assemblée de confier une mission de régularisation de contrôle légal sur l'exercice 2015 au Commissaire aux comptes**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 8. Le fonds dédié « lieux de vie » va accueillir tous les dons effectués au profit des séjours vacances et de répit. Il s'appellera désormais le fonds dédié « aide aux familles : lieux de vie, vacances, séjours de répit »**
Soumis à un vote de l'assemblée
- 9. L'Assemblée Générale affecte le résultat (-6.463,80 €) en « report à nouveau »**
Soumis à un vote de l'assemblée

Annexe 2 : Projet de résolutions

Les résolutions suivantes seront à l'ordre du jour de l'AG et mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Présentation des résultats du vote pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration.
Remplacement annuel de 6 membres sortants.

Présentation des élus pour 2016-2019

Scrutin clos le 6 juin 2016 et dépouillé le 11 juin 2016

DEUXIEME RESOLUTION

Le rapport financier du Conseil d'Administration est présenté par le Trésorier, Gérard MERESSE.
L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus ainsi que de la gestion de l'Association telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Fixation du montant des cotisations.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2017 est maintenu à 38 € pour la France et à 52€ pour l'étranger.

QUATRIEME RESOLUTION

Le rapport moral de l'exercice 2015-2016 (rapport d'activité et rapport d'orientation) du Conseil d'Administration est présenté par le Président, François BESNIER.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux comptes titulaire la société AUDISSEY située 111, boulevard Pereire – 75017 PARIS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste PALIES en qualité de commissaire aux comptes associé responsable du dossier. Son mandat prendra effet à compter de l'exercice ouvert le 1 janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 et s'achèvera à l'issue d'une période de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Baptiste PALIES, Commissaire titulaire a fait savoir par avance qu'il acceptait la désignation de la société qu'il représente et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Eric ROBIN-ISAJA situé 111, boulevard Pereire, 75017 PARIS. Son mandat prendra effet à compter de l'exercice ouvert le 1 janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 et s'achèvera à l'issue d'une période de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Eric ROBIN-ISAJA, Commissaire suppléant a fait savoir par avance qu'il acceptait la désignation de la société qu'il représente et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

SEPTIEME RESOLUTION

Le seuil de 153.000 € de dons, donnant droit au profit des donateurs à un avantage fiscal, ayant été dépassé au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée décide de confier une mission de régularisation de contrôle légal des comptes au commissaire aux comptes portant sur les comptes 2015. A charge pour ce dernier de produire les rapports sur les comptes annuels 2015 nécessaires à la régularisation prévue par l'article L 830-3-1 du Code du commerce.

HUITIEME RESOLUTION

Le fonds dédié « lieux de vie » va accueillir tous les dons qui sont effectués au profit des séjours de vacances et de répit. Il s'appellera désormais le fonds dédié aux «Loisirs, séjours, familles ».

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ici réunie affecte le résultat (-6.463,80 €) en « report à nouveau ».